

**Direction  
des affaires  
générales**

**Pôle des affaires  
juridiques et de la  
vie  
institutionnelle**

N° 201./2014

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS,**

Vu le code de l'éducation et notamment son Art. L. 712-2 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis ;

***ARRETE***

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Valérie Hizebry, directrice de Cabinet à l'effet de signer au nom du Président de l'Université tous les courriers destinés aux diverses administrations et collectivités, à la communauté universitaire et aux partenaires et élus locaux.

**ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Valérie Hizebry, directrice de Cabinet, pour la signature des bons de commande et la certification du service fait sur les centres financiers suivants :

- 990C011
- 990C014.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté prend effet à la date du 17 janvier 2014.

**ARTICLE 4 :**

Toute subdélégation de signature est prohibée.  
Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité et abroge l'arrêté n°31/2012 du 1<sup>er</sup> juillet 2012, il sera publié sur le portail internet de l'université et consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'Université.

**ARTICLE 6 :**

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université Nice Sophia Antipolis, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Nice, le

15 JAN. 2014

Le Président de l'Université  
de Nice Sophia Antipolis



  
Frédérique VIDAL  
Mme Frédérique VIDAL

Vu et pris connaissance :

Mme Valérie HIZEBRY, la délégataire :



AMPLIATIONS :

- Mme le Recteur, Chancelier des universités
- Mme la Directrice Générale Services
- Mme l'Agent comptable